



# ARRETE MUNICIPAL N°2026-06

## RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT LORS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN NOUVEAU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE - 1 RUE D'OBERSTEIGEN

Le Maire de SOMMERAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4 ;  
VU l'article 16 de la Loi du 6 juin 1895 sur l'organisation municipale ;  
VU les dispositions du Code de la Route ;  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;  
Vu la demande présentée par l'entreprise EST RESEAUX (57370) 21 chemin des Dames PHALSBOURG le 31/03/2026 pour des travaux d'un nouveau branchement électrique pour un particulier commune déléguée d'Allenwiller.  
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier.

### ARRETE

**Article 1 :** La circulation au droit du 1 rue d'Obersteigen Commune déléguée d'Allenwiller de Sommerau sera perturbée, la chaussée sera rétrécie (mise en place d'un alternat par feux) pendant les travaux D'UN NOUVEAU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE POUR UN PARTICULIER du lundi 04 mai 2026 à 8h00 jusqu'à la fin de l'intervention.

De plus :

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.
- La vitesse sera réduite aux abords du chantier.
- Neutralisation ponctuelle du trottoir : les piétons seront invités à utiliser le trottoir d'en face.

Le passage devra néanmoins être possible pour toute intervention d'urgence et l'accès des riverains doit pouvoir se faire le soir à la fermeture du chantier.

**Article 2 :** La signalisation et la déviation seront mises en place par les soins de l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et textes en vigueur

**Article 4 :** Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Marmoutier-Saverne, Mme la Maire déléguée de Allenwiller et EST RESEAUX, en charge des travaux et coordonnateur, sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- \* Monsieur le Sous Préfet de Saverne
- \* Monsieur le Procureur de la République de Saverne
- \* Centre de secours de Marmoutier
- \* UTCD de Saverne
- \* EST RESEAUX, 21 chemin des Dames 57370 PHALSBOURG (0387246686)
- \* Madame ANTONI Cathy, Maire déléguée de Allenwiller
- \* sera affichée aux lieux accoutumés (commune et commune déléguée)
- \* sera classée aux archives de la Commune

Fait à Sommerau le 01 avril 2026

Le Maire de SOMMERAU  
Julien GÜTH